

Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytsverve,
Ambassadeur, Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Débat Ouvert sur la situation au Moyen-Orient

New York, le 22 janvier 2019

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à remercier vivement le Coordinateur Spécial, Monsieur Nickolay MLADENOV, pour son briefing et pour le travail que lui et son équipe effectuent.

La Belgique soutient la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Monsieur le Président,

Dans la mesure où il s'agit de ma première intervention sur ce dossier devant le Conseil, je souhaiterais souligner quelques éléments fondamentaux pour la Belgique.

Pour la Belgique, il n'y a pas d'autre option qu'une solution négociée fondée sur la coexistence de deux Etats, avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ces deux Etats, conformément aux paramètres internationalement agréés. L'ensemble de ces paramètres doivent être respectés. Le droit international et les résolutions pertinentes de ce Conseil, y compris les résolutions 181 et 478 sur Jérusalem ainsi que les résolutions 1860 et 2334, doivent être le fondement de tout plan de paix global, juste et durable. Ce ne sera que quand les besoins de sécurité d'Israël seront satisfaits, ainsi que quand les aspirations des Palestiniens à un Etat souverain seront réalisées, qu'une paix juste et durable pourra se concrétiser. Pour la Belgique, toute initiative diplomatique crédible doit reposer sur ces paramètres, qui font l'objet d'un consensus international. Nous invitons toutes les parties à démontrer une volonté politique de négocier une solution de manière sincère et de la promouvoir dans leur propre camp.

L'intervention de mon pays se centrera aujourd'hui sur les efforts internationaux pour faciliter la solution des deux Etats qui est seule à même de satisfaire durablement les aspirations légitimes des Israéliens et des Palestiniens. Mais la Belgique n'en oublie pas pour autant que cette solution des deux Etats exigera un environnement international, et surtout régional, apaisé, loin des développements de

ces dernières semaines sur lesquels la Belgique et les autres membres du Conseil de Sécurité seront amenés à se prononcer dans les prochaines semaines.

Dans ce cadre, la Belgique réitère le rôle clé du Conseil de Sécurité comme garant de toute solution durable, dans la ligne de ses précédentes résolutions et dans le plein respect du droit international.

En ligne avec notre engagement transversal en soutien au respect du droit international, je confirme par ailleurs que la Belgique accordera une attention particulière au respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

2018 a confirmé une tendance amorcée en 2017 d'une poursuite soutenue de la politique de colonisation, y compris au cœur de la Cisjordanie, dans des endroits stratégiques pour la continuité territoriale d'un futur Etat palestinien. A cet égard, je voudrais exprimer ma forte préoccupation par rapport à la décision de procéder à la démolition du village bédouin de Khan Al Ahmar. Cette décision n'a pas encore été mise en œuvre, mais est toujours en suspens. La colonisation se poursuit aussi dans des endroits particulièrement symboliques comme la vieille ville d'Hébron ou à Jérusalem et s'accompagne de pressions accrues visant à expulser des familles palestiniennes, notamment dans les quartiers de Sheik Jarrah et Batan El Awa à Jérusalem-Est. La Belgique s'inquiète également du fait que la poursuite de la colonisation sur le terrain soit couplée à des initiatives législatives visant à faciliter l'avancée de la colonisation.

En ligne avec la résolution 2334, nous nous opposons fermement à cette politique de colonisation et aux mesures prises dans ce contexte, tels que les déplacements forcés, les expulsions et les démolitions, qui ont également été en augmentation en 2018, notamment à Jérusalem-est. La colonisation est illégale au regard du droit international. Elle porte également atteinte à l'établissement de la confiance nécessaire à tout processus de paix et contribue à renforcer les tensions. Nous appelons les autorités israéliennes à reconsidérer et annuler leurs décisions à ce sujet.

En outre, nous constatons des tendances à la hausse préoccupantes en ce qui concerne le recours à la violence par les colons, mais également envers les colons. Nous répétons notre ferme condamnation de tout recours à la violence, quels qu'en soient les auteurs.

Ces évolutions nous rapprochent d'un point de non-retour pour la solution à deux Etats et ne font qu'amenuiser les perspectives de paix, déjà précaires, entre les parties.

Monsieur le Président,

La situation à Gaza continue de retenir toute notre attention. Les manifestations ont repris en intensité ces dernières semaines, avec des incidents violents. Or, si nous reconnaissons le droit d'Israël à assurer sa sécurité, nous condamnons l'usage disproportionné et indiscriminé de la force. Nous appelons Israël à respecter le droit des Palestiniens de manifester pacifiquement et à respecter ses obligations légales de protection des civils.

Mais inciter de manière irresponsable les habitants de Gaza à franchir la barrière de séparation vers Israël et à causer des dommages ne saurait être toléré non plus. Nous condamnons les provocations et les incitations à la violence. Les manifestations doivent rester strictement non violentes et ne pas être exploitées à d'autres fins. Nous condamnons fermement les tirs de roquettes vers le territoire israélien et nous appelons l'ensemble des acteurs à la retenue afin d'éviter un nouveau cycle de violence.

Permettez-moi de porter notre attention sur le sort des plus vulnérables dans ce conflit. En 2018, 57 enfants ont été tués, dont la grande majorité dans le contexte de la « Grande marche du retour » à Gaza. Dans aucun des cas, il ne semble y avoir eu de menace imminente pouvant justifier le recours à des tirs à balle réelle. Nous sommes préoccupées par ce nombre bien plus élevé qu'en 2017. La Belgique appelle les responsables israéliens à renforcer les mécanismes de contrôle et de responsabilisation, qui doivent inclure, entre autres, des enquêtes approfondies et indépendantes pour chaque enfant tué.

La situation humanitaire et socio-économique dans la bande de Gaza doit être améliorée de manière urgente et nous soutenons les efforts du Coordinateur spécial à cet égard. Toutes les parties doivent garantir un libre accès humanitaire à tout moment, en tenant compte également de la dimension de genre et des besoins spécifiques des femmes et des filles. Je tiens ici à saluer le rôle indispensable de l'UNRWA dont la Belgique continuera à soutenir le mandat et les efforts sur le terrain.

Mais une réponse humanitaire seule ne suffira pas. Un changement fondamental de la situation à Gaza est nécessaire, qui comprenne notamment la levée du blocus et l'ouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité. Une solution politique de la crise exige également le retour de ce territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Une escalade de tensions entre les factions palestiniennes n'encourage pas la recherche d'une solution. Nous regrettons que les pourparlers de réconciliation intra-palestiniens semblent être dans une impasse et appelons l'ensemble des parties à s'investir dans le dialogue. Nous saluons à cet égard les efforts de l'Égypte. Nous prenons note de la dissolution du Conseil Législatif palestinien et exprimons notre préoccupation suite à ce développement, dans la mesure où il s'agit d'un

organe élu de l'Autorité palestinienne. Nous encourageons les dirigeants palestiniens à œuvrer en faveur d'institutions fortes, inclusives, responsables et démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Il est essentiel d'assurer aussi l'inclusion effective et significative des femmes en tant que participantes égales et actives. Nous appelons l'Autorité palestinienne à œuvrer en faveur d'élections crédibles et démocratiques.

Monsieur le Président,

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant qu'il n'y a pas d'autre solution que la solution à deux Etats. Ce n'est qu'en répondant aux aspirations légitimes de chaque partie qu'une paix juste et durable est réalisable. Les développements récents démontrent à souhait que la situation actuelle n'est pas tenable. Loin d'être un statu quo, elle se dégrade et entretient une instabilité dont la région n'a nul besoin. Nous continuons à œuvrer dans cette direction, conjointement avec nos amis palestiniens et israéliens.